

Province de Québec  
Municipalité de Barraute  
Comté d'Abitibi

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la susdite Municipalité, tenue à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville de Barraute, en date du 22 mars 2022, à 19 h. Sont présents à cette assemblée, les conseillers municipaux : Messieurs Joël Jobin et André Gonthier et Mme Manon Plante. Formant quorum en la présence et sous la présidence de Mme Marie-Joëlle Desrosiers, pro-maire suppléante. Le directeur général, M. Hamid Bekda et la greffière-trésorière adjointe, Mme Josée Beauregard sont aussi présents à la séance.

Les membres du conseil présents formant quorum à 19 h, la pro-maire suppléante déclare la séance ouverte.

2022-0322-078

### **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Joël Jobin, secondé par M. André Gonthier et unanimement résolu que l'ordre du jour suivant soit et est par la présente adopté :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. SNC Lavalin (Acceptation des plans et devis – Principale Sud)
4. AO par invitation pour services d'ingénierie – Principale Sud
5. AO public pour la construction – Principale Sud
6. Règlement d'emprunt # 185 pour travaux de construction sur la principale Sud (Avis de motion)
7. Projet de règlement d'emprunt # 185 pour travaux de construction sur la Principale Sud
8. Mont-Vidéo (Appuie sur la demande au fond touristique)
9. Levée de l'assemblée

2022-0322-079

### **SNC LAVALIN (ACCEPTATION DES PLANS ET DEVIS – PRINCIPALE SUD)**

Attendu que les membres du Conseil ont mandaté l'entreprise SNC Lavalin concernant des travaux de réfection sur la rue Principale Sud (tronçon 7<sup>e</sup> Avenue Ouest – 4<sup>e</sup> Avenue Ouest) dans la Municipalité de Barraute;

Attendu que l'entreprise a présenté les plans et devis, réf. : 676009-0000-41DD-0000\_A;

Attendu que des modifications, émis par le directeur des travaux publics, sont à suivre;

Il est proposé par M. Joël Jobin, secondé par Mme Manon Plante et unanimement résolu d'approuver les plans et devis pour la réfection de la rue Principale Sud (tronçon 7<sup>e</sup> Avenue Ouest – 4<sup>e</sup> Avenue Ouest) à Barraute préparés par la firme SNC Lavalin, réf. : 676009-0000-41DD-0000\_A.

2022-0322-080

### **AO PAR INVITATION POUR SERVICES D'INGÉNIERIE – PRINCIPALE SUD**

Attendu que la Municipalité de Barraute devra procéder à un appel d'offre par invitation concernant des services d'ingénierie pour la surveillance des travaux prévus sur la rue Principale (tronçon 7<sup>e</sup> Avenue Ouest – 4<sup>e</sup> Avenue Ouest);

Attendu que la Municipalité fera des demandes de soumissions auprès de différentes compagnies d'ingénieries;

Il est proposé par M. Joël Jobin, appuyé par M. André Gonthier et unanimement résolu d'autoriser le directeur général, M. Hamid Bekda à envoyer des lettres d'invitation à soumissionner pour la surveillance des travaux de la rue Principale Sud (tronçon 7<sup>e</sup> Avenue Ouest – 4<sup>e</sup> Avenue Ouest).

## **AO PUBLIC POUR LA CONSTRUCTION – PRINCIPALE SUD**

Comme convenu et décrit dans son offre de services, SNL Lavalin a été mandaté pour faire l'appel d'offre public sur le site SEAO.

2022-0322-081

### **RÈGLEMENT D'EMPRUNT # 185 POUR TRAVAUX DE CONSTRUCTION SUR LA PRINCIPALE SUD (AVIS DE MOTION)**

Avis de motion est donné par M. André Gonthier, qu'au cours de cette même séance le projet de règlement a été déposé et qu'à la séance du 4 avril prochain, le règlement sera présenté.

2022-0322-082

### **PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT # 185 POUR TRAVAUX DE CONSTRUCTION SUR LA PRINCIPALE SUD**

Lecture faite, il est proposé par M. André Gonthier, secondé par Mme Manon Plante et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute adopte le projet de règlement d'emprunt # 185 pour les travaux de construction sur la rue Principale Sud.

2022-0322-083

### **MONT-VIDÉO (APPUIE SUR LA DEMANDE AU FOND TOURISTIQUE)**

Il est proposé par M. Joël Jobin, secondé par Mme Manon Plante et unanimement résolu d'autoriser la greffière-trésorière adjointe à envoyer une lettre d'appui au Mont-Vidéo pour leur demande au fond touristique.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Cette section est réservée au public.

2022-0322-084

### **CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par M. Joël Jobin, secondé par M. André Gonthier et unanimement résolu de lever la présente assemblée à 19 h 32.

---

Mme Marie-Joëlle Desrosier  
Pro-maire suppléante

---

M. Hamid Bekda  
Directeur général | Greffier-trésorier